

# **Infomed, un projet d'échange électronique de données médicales en Valais**

Dr Alex Gnaegi, Cédric Michelet

Adresse de correspondance: Dr Alex Gnaegi, Chef de projet Infomed et médecin-chef Service d'informatique médicale et administrative, Hôpital du Valais, Institut Central des Hôpitaux Valaisans, Av. Grand-Champsec 86, 1950 Sion, alex.gnaegi@hopitalvs.ch, Tél +41 27 603 49 80, Fax +41 27 603 49 82.

## **Résumé**

Dans le cadre de la mise en place d'un système d'information sanitaire valaisan, il est prévu d'implémenter une plateforme d'échange électronique de données médicales selon la stratégie eHealth Suisse. Le projet Infomed permettra à tous les médecins valaisans d'accéder, avec l'accord du patient, à un dossier patient partagé dans lequel se trouveront les documents utiles pour la prise en charge des patients.

## **Système d'information sanitaire valaisan**

L'Etat du Valais souhaite disposer d'un système d'information sanitaire comme aide à la définition et à la mise en œuvre d'une politique sanitaire. Un tel système d'information doit fournir des informations précises sur l'état de santé de la population et l'activité des différents organismes (médecins, hôpitaux, etc.) qui composent l'appareil sanitaire valaisan. Par ailleurs, le système d'information sanitaire doit également être utile au patient en favorisant l'échange d'informations médicales entre les partenaires de santé. La mise en œuvre de ce système d'information sanitaire a été décomposée en trois phases<sup>1</sup> : la première a concerné les hôpitaux (projet Infoval) avec l'implémentation d'un dossier patient informatisé (DPI) unique pour tout l'Hôpital du Valais depuis l'année 2005. La seconde étape correspond au secteur médico-social (établissements médico-sociaux EMS et centres médico-sociaux CMS) et prévoit l'implémentation prochaine d'un dossier de soins informatisé commun pour ces institutions. Enfin la dernière étape, intitulée projet Infomed, aborde la médecine ambulatoire avec l'intégration des médecins praticiens en cabinet et des autres professionnels de santé valaisans.

Le projet Infomed, financé intégralement par l'Etat du Valais, est placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage présidé par le chef du service de la santé publique. Il comprend également des représentants de la société médicale du Valais, de la société valaisanne de pharmacie, un expert indépendant et d'un représentant de l'observatoire valaisan de la santé. Il s'agit d'offrir aux médecins et autres professionnels de la santé la possibilité de consulter les informations médicales nécessaires pour prendre en charge un patient de manière optimale. L'accès aux données doit être possible indépendamment des contraintes géographiques et temporelles.

## **Démarche d'analyse des besoins**

La nature des données à échanger, ainsi que les attentes exactes des partenaires, n'étant pas connues, une analyse par questionnaire, précédée de quelques interviews<sup>2</sup>, a été conduite au printemps 2010 auprès des membres de la société médicale du Valais. 139 réponses au questionnaire (taux de participation 25.7%) ont pu ainsi être obtenues. De manière générale le projet rencontre un bon accueil avec 81% de personnes interrogées qui souhaitent échanger électroniquement des données médicales entre fournisseurs de prestations et 76% qui sont

disposés à le faire. La nature de données à échanger est essentiellement factuelle avec avant tout les médicaments, allergies, lettres de sortie d'hospitalisation et rapports de consultants et d'examen, cf Figure 1.

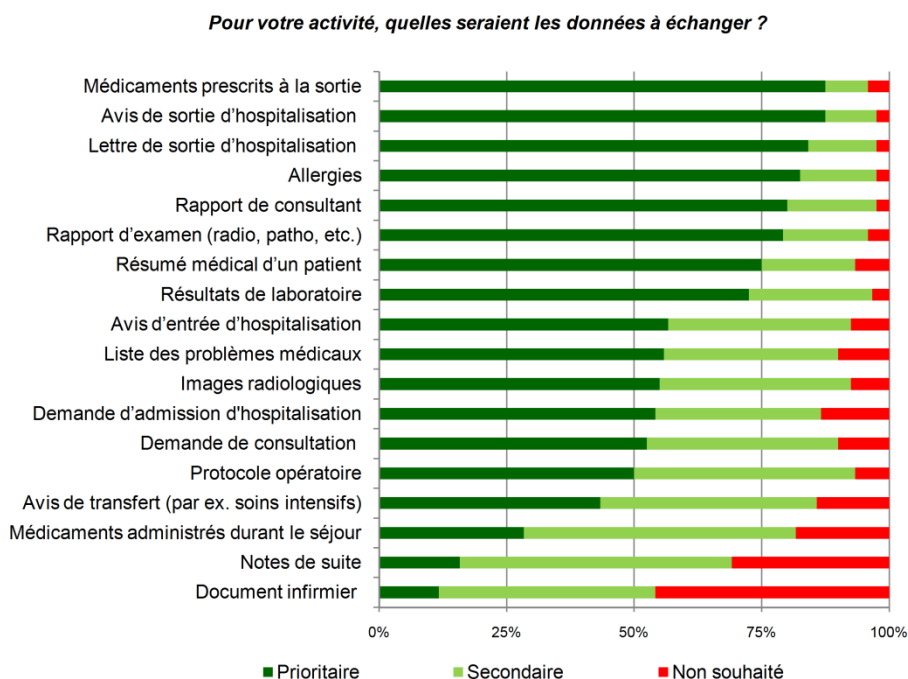


Figure 1 Priorisation des données à échanger électroniquement

### Stratégie de mise en œuvre

L'échange de données et documents médicaux s'effectue au moyen d'une plateforme électronique. Cette plateforme respecte les principes et recommandations préconisées par la stratégie cybersanté de la Confédération Suisse<sup>3</sup>. Par plateforme, on entend une application informatique capable d'intégrer des documents et données provenant d'autres applications, ainsi que de rendre disponible cette information aux personnes ou applications informatiques autorisées sous forme d'un dossier patient partagé (DPP). Le DPP ne se substitue pas au dossier patient informatisé (DPI) des hôpitaux et médecins praticiens, mais regroupe certaines informations utiles pour la prise en charge du patient. Un schéma représentant l'architecture de la plateforme est disponible dans la Figure 2.

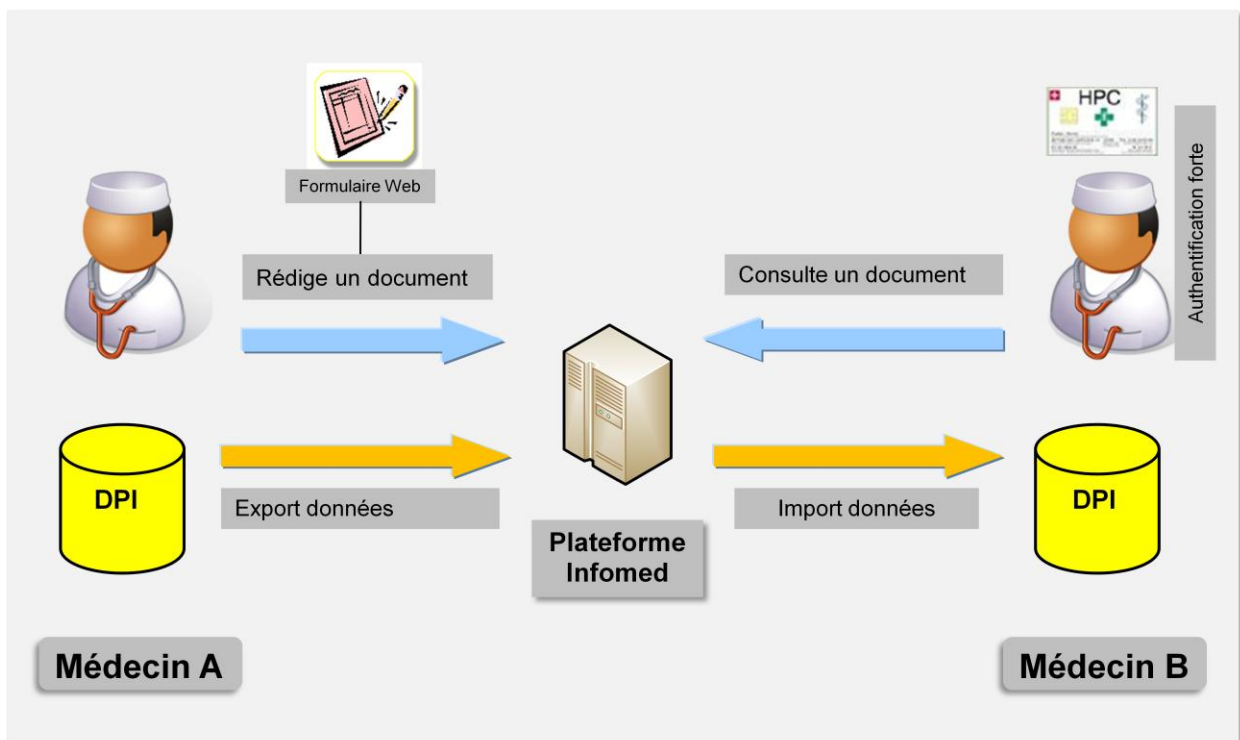


Figure 2 Architecture générale de la plateforme Infomed. DPI : Dossier patient informatisé

Le projet est décomposé en 6 phases, précédées d'une phase test avec des médecins pilotes

1. Envoi des documents de l'Hôpital du Valais vers les médecins praticiens, mode messagerie
2. Envoi des documents des médecins, mode messagerie
3. Création d'un dossier patient partagé
4. Intégration des pharmaciens d'officine
5. Intégration des établissements et centres médico-sociaux
6. Accès au dossier par les patients

Dans la première phase les données de l'Hôpital du Valais, déjà disponibles sous forme électronique grâce au DPI du projet Infoval, sont proposées aux médecins praticiens. Pour les cabinets déjà équipés d'un DPI, les données seront fournies selon le format HL7 CDA-CH<sup>4</sup> et pourront être importées dans leur DPI. Pour les autres praticiens dont leurs dossiers ne sont pas informatisés, un portail Internet sécurisé est proposé leur permettant ainsi de consulter les dossiers de leurs patients avec un simple navigateur Internet. L'authentification au portail s'effectuera à l'aide de la nouvelle carte professionnelle de santé de la FMH. Seuls les destinataires des documents peuvent accéder aux documents.

Dans la deuxième phase, les médecins praticiens de premier recours et les spécialistes, ainsi que les autres organisations hospitalières (cliniques privées ou de réadaptation), instituts de radiologie et laboratoires médicaux seront sollicités pour alimenter le portail avec leurs données.

La troisième phase correspond à la création d'un dossier patient partagé DPP où les médecins peuvent accéder aux documents sans être destinataire de ceux-ci. Un consentement explicite du patient à la création du dossier est dès lors nécessaire ainsi qu'une autorisation d'accès au dossier par médecin décernée par le patient.

Les quatrième et cinquième phases correspondent à l'intégration des autres professionnels de santé, les pharmaciens d'officine, puis les soins à domicile, établissements de long séjour, physiothérapeutes.

Enfin la dernière et sixième phase concerne directement les patients leur donnant ainsi l'accès au DPP via le portail Internet et la possibilité de gérer finement les droits d'accès à leur dossier.

## Quels standards ?

Pour éviter aux partenaires de multiples développements pour s'interconnecter aux différentes plateformes d'échanges de données médicales prévues en Suisse, le projet Infomed s'appuie sur des standards reconnus. Ainsi un éditeur de logiciel de DPI compatible avec la plateforme Infomed devrait également être compatible avec les autres plateformes protégeant ainsi les investissements. Une des composantes clés réside dans le respect des spécifications de l'association IHE (Integrating the Healthcare Enterprise).

Par ailleurs les membres de l'équipe de projet entretiennent des contacts réguliers avec l'organe de coordination eHealth de la Confédération ainsi qu'avec les autres cantons engagés dans une démarche similaire de manière à pouvoir bénéficier au maximum des expériences de chacun et établir des synergies.

## Acteurs et équipe de projet

Le projet Infomed vise à réunir tous les prestataires de soins actifs en Valais de manière à créer une communauté comme défini dans les normes et architectures de l'organe eHealth.. Cette communauté devrait également être certifiée pour permettre à terme l'échange de données avec les autres cantons. La Figure 3 résume ainsi les différents acteurs d'Infomed, tandis que le Tableau 1 liste l'ensemble des institutions concernées par la communauté Infomed.

La réalisation du projet est confiée à une équipe appartenant au service d'informatique médicale et administrative (SIMA) de l'Hôpital du Valais situé à l'Institut Central à Sion.

L'hébergement des serveurs du projet Infomed, ainsi que la maintenance de ceux-ci seront également réalisé par le SIMA.

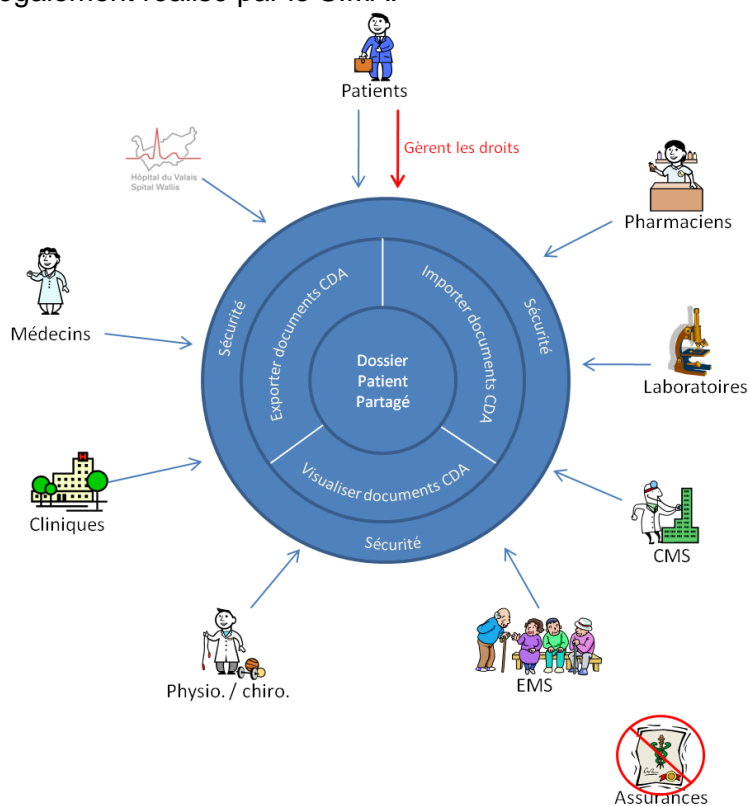


Figure 3 Acteurs du dossier patient partagé

Tableau 1 Etablissements et institutions sanitaires concernés par le projet Infomed

- l'Hôpital du Valais avec ses 10 sites
- 500 cabinets médicaux,
- plusieurs cliniques privées et de réadaptation,
- l'Hôpital du Chablais,
- 43 établissements médico-sociaux (EMS) et 19 centres médico-sociaux (CMS),
- 113 pharmacies d'officine,
- plusieurs cabinets de physiothérapie, les laboratoires d'analyses médicales ou de pathologie et les instituts d'imagerie médicale.

## Confidentialité et sécurité

Les documents médicaux du patient sont des données personnelles et sensibles. Il convient donc de les traiter en respectant les principes de la sécurité informatique, à savoir disponibilité, confidentialité et intégrité. L'information et la transparence permettront également de gagner la confiance des professionnels de la santé et des patients.

Seuls les professionnels de santé et les patients mais en aucun cas les collaborateurs des assurances maladies pourront accéder aux données nominatives d'Infomed. L'accès à la plateforme exige une authentification dite forte. Pour les médecins et les pharmaciens l'accès est contrôlé avec les cartes de professionnels de santé déjà existantes qui disposent d'un certificat X509.

La création du DPP nécessite un accord explicite écrit du patient comme prévu par l'ordonnance cantonale sur Infomed. Une fois le dossier créé, le patient peut choisir les professionnels de santé autorisés ou au contraire interdits à consulter son dossier.

## Calendrier

Suite à un appel d'offres selon les marchés publics, la plateforme informatique (IdéoSanté) a été installée au printemps 2013. La phase test avec les médecins pilotes s'est déroulée durant l'été 2013. Les premiers échanges de documents médicaux électroniques entre l'Hôpital du Valais et des médecins praticiens sont prévus pour l'automne 2013. L'accès des patients à leur propre dossier ne devrait être possible que vers 2014.

Sion, le 09 octobre 2013 / V3

---

<sup>1</sup> Gnaegi A, Wieser P, Dupuis G. La stratégie eHealth en Valais. Bulletin des médecins suisses 2010 août;91(33):1247-50.

<sup>2</sup> Gnaegi A, Fragnière F. Analyse des besoins d'échanges de données médicales électroniques avec la médecine ambulatoire, premiers résultats du projet Infomed. Swiss Medical Informatics 2010;(69):50-52.

<sup>3</sup> Office fédéral de la santé publique. Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse. 27 juin 2007

<sup>4</sup> Hanselmann M, Knoepfel C, Schaller T, Steiner P. CDA-CH: Spécification pour l'échange électronique de documents médicaux en Suisse [Internet]. 2009;[cité 2009 déc 9] Available from: <http://www.hl7.ch/default.asp?tab=2&item=standard>